

depends on its stage of development, its overall economic situation and its peculiar relationship with the international economy. It follows that if a country or a group of countries have debt problems, the means for resolving them can be determined only by investigating the conditions involved in each case. Inflexible policy measures designed to apply to all countries or to all members of a group of countries would be ineffective and might be counterproductive.

43. The Sub-committee believes that improvements can be made in the ways in which individual debt renegotiations are handled multilaterally. Rescheduling agreements which take insufficient account of the development prospects of the debtor and the impact of service payments on its development program will either fail to re-establish stability or deter development. In either case, the results are debilitating for the developing country and serve the long term interests of no one. The testimony of two witnesses—Mr. Earl Drake, an Executive Director of the World Bank, and Mr. David Hilton, of the Department of Finance—confirmed that existing *ad hoc* mechanisms for renegotiating debt, particularly commercial debt, stress the short term interests of the creditors at the expense of the debtor involved.

44. To correct this situation, future debt renegotiations should be conducted in a way which will provide for a fairer and more systematic presentation and consideration of factors related to development. Among other things, this will mean the involvement of other developing countries and of multilateral, development-oriented institutions such as the World Bank. The Sub-committee therefore recommends that Canada press for the establishment of a mechanism and procedures for the multilateral renegotiation of debt which will ensure balanced representation of the legitimate interests and needs of both debtors and creditors.

45. One way of doing this would be for the joint Development Committee of the World Bank and the IMF to define procedures under which, upon request by a debtor country, a committee would be formed to investigate the situation and recommend appropriate action. The committee's membership would vary from case to case, but would always include, besides the creditors and the debtor, representatives from other developing countries. It might be appropriate for the World Bank to chair these committees, as it already does in the case of aid consortia. Regardless of the mechanism established, the Sub-committee also recommends that Canada should press for an international agreement on a set of flexible guidelines concerning how the mechanism would be activated, the factors which would be investigated and taken into consideration, and the broad types of policy measures which might be proposed for the debtor and the creditors. If the mechanisms, procedures and guidelines were carefully established, the Sub-committee believes that they would have the confidence of the developing countries, so that those experiencing difficulty might in each case be persuaded to take the remedial action necessary as their part of the overall settlement.

dépendent de son stade de développement, de sa situation économique globale et de sa relation particulière avec l'économie internationale. Par conséquent, si un pays ou un groupe de pays a des problèmes d'endettement, la façon de les résoudre ne peut être déterminée qu'après une étude des conditions particulières à chaque cas. Des mesures ou des politiques rigides conçues pour s'appliquer à tous les pays ou à tous les membres d'un groupe de pays seraient inefficaces et pourraient être néfastes.

43. Le Sous-comité estime que des améliorations peuvent être apportées dans la façon dont les renégociations multilatérales d'une dette individuelle sont conduites. Les accords de réaménagement des échéances de la dette qui ne tiennent pas suffisamment compte des perspectives de développement du débiteur et de l'incidence des paiements du service de sa dette sur son programme de développement, ne parviendront pas à ramener la stabilité ou nuiront au développement. Dans les deux cas, les résultats sont funestes pour le pays en voie de développement et nuisent, à long terme, aux intérêts des deux parties. Les dépositions de deux témoins M. Earl Drake, un directeur exécutif de la Banque Mondiale et M. David Hilton du ministère des Finances, ont confirmé le fait que les mécanismes *ad hoc* qui existent actuellement pour la renégociation de la dette, particulièrement de la dette commerciale, ont tendance à favoriser les intérêts à court terme des créanciers, au détriment du débiteur concerné.

44. Pour remédier à cette situation, toute négociation future de la dette devrait être conduite de façon à assurer une présentation et un examen plus systématiques et plus fiables des facteurs liés au développement. Entre autres choses, cela signifie l'implication d'autres pays en voie de développement et d'institutions multilatérales consacrées au développement telles que la Banque Mondiale. En conséquence, le Sous-comité recommande que le Canada fasse pression pour obtenir la création d'un mécanisme et de procédures de renégociation multilatérale des dettes, de façon à assurer une représentation équilibrée des intérêts légitimes et des besoins des créanciers aussi bien que des débiteurs.

45. Le Comité mixte de développement de la Banque Mondiale et du FMI pourrait réaliser cela en définissant des procédures en vertu desquelles, à la demande d'un pays débiteur, on formerait un comité chargé d'enquêter sur la situation et de recommander les mesures appropriées. Pareil comité se composerait de différents membres, selon les cas, mais comprendrait toujours, outre les créanciers et le débiteur, des représentants d'autres pays en voie de développement. Il serait peut-être approprié que la Banque Mondiale préside ce type de comité, comme elle le fait déjà dans le cas des consortiums d'aide. Indépendamment du type de mécanisme adopté, le Sous-comité recommande en outre que le Canada fasse pression pour un accord international portant sur un ensemble de lignes directrices souples concernant la manière dont ce mécanisme fonctionnerait, concernant aussi les facteurs qui seraient pris en considération et étudiés, et enfin, concernant le type de mesures et de politiques générales susceptibles d'être proposées au débiteur et aux créanciers. Le Sous-comité estime que si de tels mécanismes, procédures et lignes directrices étaient définis avec soin, les pays en voie de développement leur apporteraient leur appui, de sorte que ceux d'entre eux qui connaîtraient des